

AVIVO suisse

association suisse de défense et de détente des retraités

Monsieur le Conseiller fédéral
Alain Berset
Chef du Département de l'intérieur DFI
Inselgasse 1
3003 Berne

Lausanne, le 25 juillet 2019

Primes LAMal 2020

Monsieur le Conseiller fédéral,

Dans quelques semaines, les assurés apprendront quel sera le montant des primes d'assurance maladie pour 2020. Comme vous le savez, le budget consacré par les ménages au paiement des primes devient de plus en plus lourd et il est source de difficultés, tout particulièrement pour les retraités. Certes, certains cantons font de gros efforts tant dans le domaine de la maîtrise des coûts que dans celui des subsides et c'est appréciable. Toutefois, ce n'est pas sans inquiétude que l'AVIVO constate les hausses annuelles et celles annoncées par les assureurs pour 2020.

Or, les réserves accumulées par les assurances s'accroissent de façon considérable, souvent largement au-dessus du seuil requis par l'OFSP. En outre, en février dernier, Santé suisse, faîtière des assureurs, annonçait « une stagnation dans l'augmentation des coûts de la santé ». Certains assureurs, trop rares, ont même décidé de rétrocéder des primes visiblement payées en trop.

C'est pourquoi l'AVIVO s'adresse à vous en demandant que lors de l'approbation des primes pour 2020 l'autorité de surveillance (OFSP) tienne compte de ces éléments et applique entièrement l'alinéa 4 de l'article 16 de la loi sur la surveillance de l'assurance maladie sociale (LSAMal). Cet alinéa 4 (art.16, al 4, litt. b LSAMal) permet certes à la lettre b de refuser d'approuver les primes si elles ne couvrent pas les coûts. Mais, et c'est important, il comprend aussi les lettres c et d (art.16, al 4, litt. c et d LSAMal) qui précisent que les primes peuvent être refusées si « elles dépassent de manière inappropriée les coûts » et « entraînent des réserves excessives ».

C'est donc en ce sens que l'AVIVO souhaite que les primes pour 2020 correspondent réellement aux coûts de la santé et demande que l'OFSP intervienne auprès des assureurs pour les inciter à rembourser à leurs assurés les primes payées en trop.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à ces lignes, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération.

Christiane Jaquet-Berger
présidente

Guite Theurillat
secrétaire

AVIVO suisse
60, av. de Béthusy 1012 Lausanne
www.avivo-ch.ch
avivo.suisse@gmail.com